



Chères et Chers Membres,

Suite au changement de statut de « Membres Actifs Temporaires » décidé par Migros Golf SA, le Comité de l'Association du Golf Club la Côte tient à préciser les points suivants :

- L'Association du Golf Club la Côte et Migros Golf SA sont deux entités bien distinctes l'une de l'autre et sont liées par une convention de partenariat.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette convention lie l'Association du Golf Club la Côte à Migros Golf SA. Auparavant, cette convention la liait à Migros Vaud.
- L'Association du Golf Club la Côte n'a jamais été propriétaire des installations et des terrains du Golf Parc Signal de Bougy. Ceux-ci sont toujours propriétés de la Fondation Pré Vert du Signal de Bougy et Migros Vaud.
- Dans la convention, il est bien mentionné que l'Association du Golf Club la Côte mandate Migros Golf SA pour l'encaissement de la cotisation annuelle de l'Association du Golf Club la Côte ainsi que celle de Swiss Golf.
- Le montant et le mode d'encaissement du « Fond perdu ou finance d'entrée » ne dépendent en aucun cas de l'Association du Golf Club la Côte, mais uniquement de Migros Golf SA.
- La décision finale de changer le statut de « Membres Actifs Temporaires » a appartenu à Migros Golf SA et a été prise uniquement par celle-ci.
- Le Comité tient encore à mentionner que ce « Fond perdu ou finance d'entrée » sert entre autre chose à maintenir nos installations et notre parcours en parfaites conditions, digne des golfs les plus « réputés » de notre région.
- Le Comité est heureux de la décision de Migros Golf SA de ne pas modifier le prix du « Droit de jeu annuel » pour l'année 2024 tenant compte de l'augmentation de la TVA, de l'énergie et de l'inflation.
- Le Comité remercie le directeur du Golf Parc du Signal de Bougy, Monsieur Didier Allaz pour son travail de lien avec Migros Golf SA et également pour son soutien des intérêts des membres de l'Association du Golf Club la Côte.
- L'ensemble du Comité tient à rappeler qu'il est en discussion permanente avec la direction du Golf Parc et de Migros Golf SA concernant les diverses modifications que celles-ci désirent mettre en place. Malgré le changement du mode de réservation, nous pourrons dès 2024 réserver à l'avance trois départs au lieu de deux par semaine et notre parcours restera ouvert pendant les mois d'hiver. Tel n'est pas le cas dans les autres Golf Parcs. Nous pourrons également continuer à obtenir le même nombre de compétitions tout au long de l'année ainsi qu'un weekend de trois jours pour les festivités de notre 25<sup>ème</sup> anniversaire l'année prochaine.

En espérant avoir pu clarifier certaines questions de nos membres, le Comité vous souhaite une nouvelle fois de joyeuses Fêtes de fin d'année et se réjouit de vous revoir à l'ouverture de nos installations le samedi 2 mars 2024.

Pour le Comité  
Cédric Perusset

Président